ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame Sira SYLLA
Députée de la 4ème circonscription
de Seine-Maritime

Monsieur M'jid EL GUERRAB
Député de la 9ème circonscription
des Français établis hors de France

A Paris, le 11 décembre 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris cedex 08

Objet : Dispositif de laissez-passer à toutes les familles de personnes de nationalité étrangère résidant en France.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à un déplacement au Sénégal et en Côte-d'Ivoire effectué dans le cadre de notre mission flash sur la politique des visas dont nous sommes co-rapporteurs, nous souhaitons appeler votre attention sur la situation de détresse dans laquelle se trouvent les familles de personnes de nationalité étrangère résidant en France.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le ministère de l'Intérieur a demandé aux consulats généraux de suspendre la délivrance de visas. Cette décision a engendré, depuis le 17 mars 2020, la séparation physique de nombreux couples binationaux, mais également de couples et de familles de personnes de nationalité étrangère résidant en France.

Depuis plusieurs mois, l'activité consulaire a repris progressivement et certains consulats ont même annoncé que les visas long séjour pourraient à nouveau être délivrés. Parallèlement, une procédure dérogatoire a été mise en place pour les conjoints, futurs conjoints, et concubins de citoyens français, autorisant ces derniers à bénéficier d'un dispositif exceptionnel de laissez-passer.

Or, les conjoints et familles de personnes de nationalité étrangère résidant en France ne peuvent bénéficier ni de cette procédure dérogatoire, ni de la procédure classique dite de « regroupement familial », faisant naître en eux un sentiment de discrimination. Au Sénégal environ 800 personnes sont concernées alors qu'en Côte d'Ivoire elles sont 365. Ces familles doivent subir l'attente et mettre en suspens tous leurs projets de vie, sans perspectives quant à la date de réouverture des frontières de leur pays d'origine. A tout cela, s'ajoute une injustice à l'échelle européenne. En effet, certains pays de la zone Schengen, à l'instar de l'Allemagne, de la Belgique ou de l'Italie, ont autorisé la délivrance de ce type de visas.

Ainsi, Monsieur le Ministre, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir rétablir l'égalité en élargissant le dispositif de laissez-passer à tous les conjoints et enfants de personnes de nationalité étrangère résidant en France afin que les familles, séparées depuis presque une année, puissent enfin se retrouver.

Dans l'attente que des solutions soient rapidement trouvées pour permettre les retrouvailles de toutes ces familles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Sira SYLLA **M'Jid EL GUERRAB**

Liste des députés cosignataires :

- **Mireille CLAPOT, Députée de la Drôme**
- **Eric COQUEREL, Député de la Seine-Saint-Denis**
- **Yves DANIEL, Député de Loire-Atlantique**
- **Cécile DELPIROU, Députée de la Somme**
- **Jean-Paul DUFREGNE, Député de l'Allier**
- **Frédérique DUMAS, Députée des Hauts-de-Seine**
- **Stella DUPONT, Députée de Maine-et-Loire**
- **Bastien LACHAUD, Député de la Seine-Saint-Denis**
- **Amélia LAKRAFI, Députée des Français établis hors de France**
- **François-Michel LAMBERT, Député des Bouches-du-Rhône**
- **Vincent LEDOUX, Député du Nord**
- **Jacques MAIRE, Député des Hauts-de-Seine**
- **Sébastien NADOT, Député de la Haute-Garonne**
- **Jean-Philippe NILOR, Député de la Martinique**
- **Hervé PELLOIS, Député du Morbihan**
- **Michèle PEYRON, Député de Seine-et-Marne**
- **Richard RAMOS, Député du Loiret**
- **Pierre-Alain RAPHAN, Député de l'Essonne**
- **Cécile RILHAC, Députée du Val-d'Oise**
- **Mireille ROBERT, Députée de l'Aude**
- **Maina SAGE, Députée de la Polynésie Française**
- **Nathalie SARLES, Députée de la Loire**
- **Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Députée de l'Eure**
- **Huguette TIEGNA, Députée du Lot**
- **Hélène ZANNIER, Députée de la Moselle**